



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 8 août 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 1089, boulevard Saint-Joseph.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre un second agrandissement pour un bâtiment situé dans le Vieux-Lachine, non assujéti au Règlement numéro 2698 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'un seul agrandissement est autorisé, à compter du 2 septembre 1992.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 juillet 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 8, 2016, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 1089, boulevard Saint-Joseph.

This exemption would:

- Allow a second expansion for a building located in Vieux-Lachine, not subject to By-law number 2698, despite the fact that By-law number 2710 on zoning stipulates that only one expansion is authorized starting September 2, 1992.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 21, 2016.